Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 022-212203236-20260209-2026_002-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
22 - CÔTES-D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	14
• présents	10
• votants	11
• absents	4
• exclus	

Date de convocation : 27 janvier 2026

Date d'affichage : 13 février 2026

Objet
Projet haie bocagère étang de la Roche

De la commune SAINT-PÔTAN

Séance du 03 février 2026 à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. LECUYER Arnaud

Étaient présents :

LECUYER Arnaud, Maire ; DIBONET Typhaine, CHENU Mickaël, LEMONNIER Anne-Sophie, Adjoints ; BEREZAY Florence, BOURDAIS Sébastien, BERTHELOT Christian, CADE Pascal, CARFANTAN Marie-Hélène, POIRIER Guillaume
Absents excusés : DURAND Delphine (pouvoir à LEMONNIER Anne-Sophie), GUILLAUME-FAVREL Merwan, HERVE Agnès
Absent : RAULT Mickaël

Secrétaire de séance :

Mme DIBONET Typhaine

Concernant l'aménagement bocager de l'étang de la Roche, et en concertation avec le service environnement de Dinan Agglomération, Monsieur le Maire propose la suppression de la haie actuelle non classée et le remplacement par une haie bocagère double avec une première ligne d'arbres et une seconde ligne composée d'essences fruitières.
Après délibération, le Conseil Municipal est d'accord sur la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à contacter les différentes entreprises intervenantes en broyage et fournitures de plants pour des demandes de devis et validation de commandes.

Pour copie conforme
Arnaud LECUYER

La secrétaire de séance
Typhaine DIBONET

Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 022-212203236-20260209-2026_002-DE

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture

Publié ou notifié le .

Fait en mairie, le 06 février 2026

Le Maire

